

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3253

Société : RAM 6161

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Boudjelch Hassan

Date de naissance :

10-04-1955

Adresse :

85 Lot Epinal Apt 4 Maarif Extension

Casablanca

Tél. : 06 21 10 30 31 43

567,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/02/2011

Nom et prénom du malade :

Abdouch Hakkou

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Prostate

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/02/2011

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02 2021	A	01	300,00	Dr. Dr. Lekhak Urologie Clinique Internationale Casablanca 19.32.14 / 46

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE SOCRATE Rue Ibhou Majat Chanthmar 2 Extention - Casablanca Tel: 0522 94 81 10	15.12.19.1	26790
ARMACIE SOCRATE Rue Ibhou Majat Chanthmar 2 Maurit Extention - Casablanca Tel: 0522 94 81 10		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

# الدكتور سعد بennis

طبيب مساعد سابق بمستشفى تولوز بفرنسا

اختصاصي في جراحة الكلى  
والمالك البولية والتناسلية  
تفتيت الحصى بدون جراحة  
عقم عند الرجل - الختانة  
الفحص بالصدى

## Docteur Saâd BENNIS

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

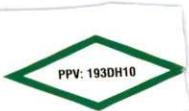
Chirurgien Urologue

Chirurgie et exploration endoscopique  
des reins et des voies génito-urinaires

Lithotriptie extracorporelle - Echographie

Impuissance - Circoncision

Casablanca, Le



193/110

Coutiflo

15.02.2021

الدار البيضاء، في

Boudouch Hassan

1 gelule le los'  
par 02 mois

1 Ch x 2 / jour

74,80  
UTE LOT: 096  
PER: AUT 2023  
PPV: 74 DH 80

Neocap

T = 267,90

ساق  
14  
PHARMACIE Socrate  
36 bis Rue Ibnou Maalik Chantimar 2  
Marrakech Extramur Casablanca  
Tél: 05 22 29 32 46

Docteur Saâd BENNIS  
Chirurgien Urologue  
72, Boulevard Zerkouni - Casablanca  
Tél: 05 22 29 32 46  
Fax: 05 22 29 32 46  
9.3.44 / 46